



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 13 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Subvention 2017 à l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille dix-sept, le 13 avril à dix sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 04 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Henry POYET	à	Guy ARMANET

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Henry POYET, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Subvention 2017 à l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 décembre 2016 relative à la mise en conformité des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2004 portant création de l'office de tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la convention passée le 20 décembre 2004 entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Office du tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 février 2017 actant l'attribution d'une avance sur subvention de 80 000€ par anticipation budgétaire sur le budget primitif 2017 pour l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport de présentation n°1 ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(Abstention MM. Riolacci et Zuccarelli)

D'attribuer pour l'exercice 2017 une subvention de 550 000 € à l'Office du Tourisme de l'agglomération de Bastia au titre de sa mission de service public.

DIT

Qu'une avance sur subvention de 80 000 € a été versée par anticipation budgétaire du vote du budget primitif 2017 du Budget Principal, à l'Office du Tourisme de l'agglomération de Bastia.

APPROUVE

Le projet de convention ci-joint.

AUTORISE

Le Président à signer la convention.

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Subvention 2017 à l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **26 AVR. 2017**
et publication ou notification
du **26 AVR. 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOSRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.